

Image not found or type unknown



Servitude de vue ou de jour?

Par **newton**, le **25/09/2009** à **18:29**

Bonjour,

Mon voisin bénéficie d'une servitude de vue "dans le seul but d'éclairer la pièce" concernant une fenetre positionnée dans un mur jouxtant la limite de propriété entre sa maison et mon jardin.

Je souhaiterais connaitre ce qu'implique ladite restriction, puis je lui demander de remplacer sa fenetre ouvrante par un chassis fixe comprenant un verre translucide?

Merci d'avance pour vos avis éclairés.